



# Retrait de la loi "immigration"

Ce mardi 19 décembre 2023, le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté la loi "immigration" alors qu'elle avait fait l'objet d'une motion de rejet majoritaire.

Le gouvernement droit dans ses bottes se félicite de ce succès et la 1ère ministre Mme Borne est "fière du devoir accompli"

Avec ou sans les voix du rassemblement national ce texte n'aurait jamais dû voir le jour tant il est à des années-lumière des valeurs et des principes républicains que nous portons. Le gouvernement persiste à dire que ce texte fait consensus alors qu'il divise plus que jamais les travailleurs et renforce la précarité des plus fragiles.

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée avec la confédération Force Ouvrière "condamne une loi qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et qui sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales est contraire aux principes républicains"

Elle condamne ce texte qui remet en cause le droit du sol, le regroupement familial ainsi que les conditions d'accès à la nationalité.

Elle dénonce la fixation annuelle de quotas d'immigration, le durcissement des conditions d'accueil pour les réfugiés, ainsi que les conditions d'accès aux allocations familiales et aux allocations logement.

Elle dénonce également les conditions de régularisation des travailleurs désormais soumises à l'arbitraire des préfets.

Alors que dans les secteurs de la santé, et particulièrement dans les EHPAD, qui accueillent un nombre important de travailleurs étrangers, l'Union Nationale de la Santé Privée portera la plus grande attention à leur maintien dans l'emploi et aux respects de leurs droits.

L'union Nationale des syndicats Force Ouvrière de la Santé Privée exige avec la confédération Force Ouvrière le retrait pur et simple de cette loi.

Paris, le 21 décembre 2023